

PÔLE EMPLOI EVOLUE

QUELS CHANGEMENTS À COMPTER DU 11 JANVIER 2016 ?

L'INSCRIPTION SE FAIT PAR INTERNET



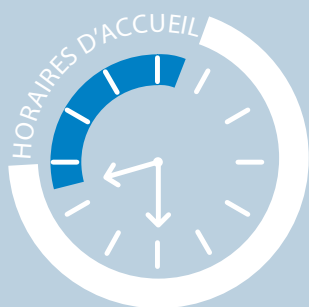
Désormais votre inscription et la saisie de votre demande d'allocations se font entièrement en ligne depuis votre espace personnel sur le portail internet pole-emploi.fr.

Ce service gratuit est disponible 7j/7 et 24h/24.

Plus rapide, votre notification d'inscription est adressée au plus tard le lendemain de l'inscription ou, immédiatement si vous avez accepté de recevoir des courriers Pôle emploi depuis votre espace personnel.

Cette simplification des démarches d'inscription permet de se consacrer, dès votre premier entretien, à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi.

DE NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL EN AGENCE



Les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent afin d'augmenter le temps consacré à l'accompagnement personnalisé, d'améliorer les conditions de réception des demandeurs d'emploi ayant rendez-vous avec leur conseiller référent et d'enrichir les ateliers et services proposés en agence.

Nos agences sont ouvertes au public 35 heures par semaine :

SANS rendez-vous
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45
et le vendredi de 9h à 12h

SUR rendez-vous
du lundi au jeudi
de 12h45 à 16h30